



Montréal, le 26 mai 2011

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

M^o Carolina Rinfret
Affaires juridiques – Hydro-Québec TransÉnergie
75, boul. René-Lévesque Ouest
4^e étage
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Objet : Demande d'Hydro-Québec par sa direction Contrôle et Exploitation du Réseau dans ses fonctions de coordonnateur de la fiabilité au Québec visant l'adoption des normes de fiabilité et l'approbation des registres identifiant les entités et les installations visées par les normes et le guide des sanctions
Votre dossier : R000270 CR
Dossier de la Régie : R-3699-2009, phase 2

Chère consœur,

La Régie accuse réception de votre lettre du 24 mai dernier dans le dossier cité en titre et vous en remercie.

La Régie confirme, par la présente, qu'elle autorise le coordonnateur de la fiabilité à commenter l'ensemble des demandes de frais en une seule correspondance et le relève du délai de dix (10) jours pour commenter la demande de frais de Rio Tinto Alcan.

Veuillez agréer, chère consœur, l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie
VD/as

c.c. Tous les intervenants